

Liste des délibérations étudiées lors de la séance du Conseil municipal
du 13 décembre 2022

1. VOTE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE les devis de la société Claude BORDAT pour un montant de 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C et AUTORISE M. le Maire à signer lesdits devis

2. PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2023 POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- d'arrêter le projet de réfection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs
- d'adopter le plan de financement
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

3. AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- de donner son accord pour la réalisation des travaux de réfection des voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs selon le devis de la société Claude BORDAT d'un montant prévisionnel de 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
- de solliciter auprès du Département une subvention de 20% du montant H.T des travaux
- de s'engager à prendre en charge la partie qui lui incombe, soit minimum 20% du montant H.T
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec le dossier

4. AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- D'approuver la demande d'un fond de concours d'investissement à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de voirie sur les voies communales de la Vieille route de La Celle, la route de l'Epinière et l'impasse des Champs Longs dont le montant du devis s'élève à 25 553.83 € H.T soit 30 664.60 € T.T.C
- D'accepter que le montant du fond de concours s'élève à 20 %, toutes subventions et FCTVA déduits, soit 1 447.13 € T.T.C
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

5. VOTE DE DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT DE LA COUR ET DU PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DES ALLES DU CIMETIERE ROUTE DE CHEZAL-BENOIT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter cette décision et n'approuve donc pas les devis présentés.